



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 134-19 C

Objet : RD - SEM des Bauges - Acquisition d'actions et désignation d'un administrateur

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 134-19 C

objet **RD - SEM des Bauges - Acquisition d'actions et désignation d'un administrateur**

Xavier Dullin, président, rappelle que Grand Chambéry est actionnaire de la SEM des Bauges qui exploite, par délégation de service public, les domaines skiabiles et remontées mécaniques des Aillons-Margéraz.

Le capital social de la SEM est composé de 674 actions dont sont principalement titulaires :

- le Département de la Savoie (136 actions),
- Grand Chambéry (296 actions),
- la Ville de Chambéry (52 actions),
- le Crédit Agricole (70 actions),
- les Voyages Francony (11 actions).

Dans le cadre de l'harmonisation du développement touristique des stations des Bauges, la Ville de Chambéry a accepté de céder l'ensemble de ses actions à Grand Chambéry à l'euro symbolique.

Par ailleurs, Grand Chambéry dispose de 6 sièges sur les 14 qui composent le conseil d'administration de la SEM. La Ville de Chambéry bénéficiant d'un siège, il revient à Grand Chambéry de désigner un administrateur en substitution. La candidature d'Aloïs Chassot est enregistrée.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition des 52 actions de la Ville de Chambéry pour un montant de 1 €,

Article 2 : désigne Aloïs Chassot en tant que membre du conseil d'administration de la SEM des Bauges,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 134-19 C

Objet de l'acte : RD - SEM des Bauges - Acquisition d'actions et désignation d'un administrateur

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 9 - Prise de participation (SEM, etc...)

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H21487H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21487H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019